

## Equipements fluviaux : lancement des études opérationnelles sur le port fluvial de Besançon et sur le bassin d'accostage à Deluz

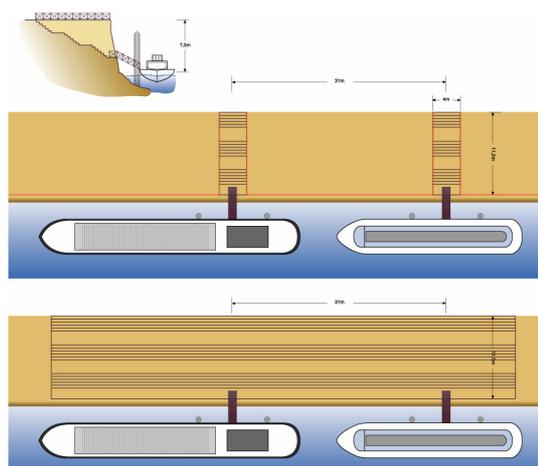
**Rapporteur : M. Yves TARDIEU, Vice-Président**

AVIS			
Commission n° 11		Bureau	
séance du 25/03/04	favorable	séance du 16/04/04	favorable

Conformément au contrat d'agglomération, et suite à la délibération de la Communauté d'Agglomération du 19 décembre 2003, portant sur la déclaration d'intérêt communautaire des projets d'équipements fluviaux structurants et sur le planning d'intervention de leur mise en place, il est proposé d'engager les études opérationnelles pour la réalisation des quais au droit du port fluvial de Besançon et pour la création du bassin et l'aménagement des berges à Deluz.

### ⇒ Réalisation de quais au port fluvial de Besançon

Dans le cadre du port d'agglomération, il est prévu sur le site du port fluvial actuel, dans l'objectif de création d'une véritable halte fluviale, la réalisation de quais sous forme de gradins. Ces quais permettront l'accostage et le stationnement des bateaux de plaisance et des grands bateaux. Les gradins permettront aussi de donner à ce site urbain une vocation de loisirs (lieu de détente, passage de la piste cyclable) et festive (fête sur l'eau).



L'aménagement doit permettre le retraitement des berges et du quai de l'ancien port fluvial suivant la perspective d'accueil et d'amarrage des grands bateaux. Il consiste principalement à la reprise et stabilisation des berges, la restauration des perrés, l'ancrage de pieux, la réalisation de bornes d'eau et d'électricité, la distribution de carburant, le traitement paysager, l'éclairage, la réalisation de gradins et garde corps intégrés dans le quai de l'ancien port.

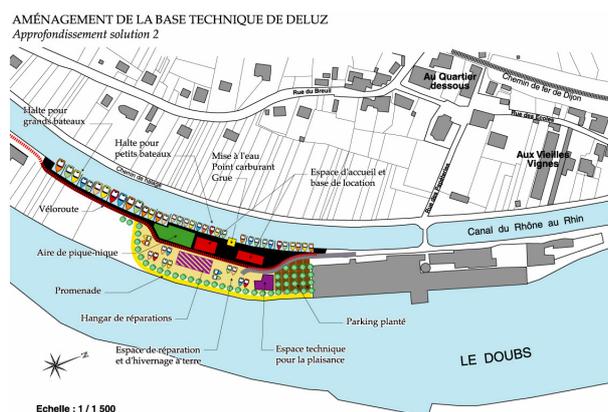
Cet aménagement s'articule avec la réflexion conduite actuellement par VNF en partenariat avec la CAGB et la ville de Besançon sur la valorisation globale du site du port fluvial.

⇒ **Création d'un bassin d'accostage à Deluz.**

Le site de Deluz doit quant à lui accueillir la base technique du port d'agglomération avec les fonctions de location, réparation, hivernage...

Il s'agit pour cela de créer un bassin et d'aménager les berges permettant l'accostage des bateaux de plaisance des plaisanciers et du loueur.

L'équipement comprend une halte fluviale permettant l'accueil des plaisanciers. Pour cela, le terrassement, l'aménagement des berges, l'aménagement des fluides et autres commodités (eau, assainissement, électricité, énergie, télécommunication) sont à créer. Il sera aussi prévu l'amarrage des bateaux, l'éclairage de l'aménagement, le stationnement et le traitement paysager de l'ensemble.



Cet aménagement s'articule avec le projet de réhabilitation de la friche industrielle de Deluz dans le cadre du dossier « friches industrielles » et contribue à la requalification globale de ce site.

La CAGB devra parallèlement procéder aux acquisitions ou mise à disposition foncières nécessaires pour engager les travaux sur le port fluvial de Besançon et Deluz.

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit une livraison de ces équipements à Besançon et Deluz pour 2006-2007.

Le coût de la maîtrise d'oeuvre, des études complémentaires, des acquisitions ou des mises à disposition foncières est estimé à 240 000 € TTC.

Le coût total de l'opération s'élève à 3 133 360 euros TTC. Cette somme a été inscrite au plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement sur les crédits tourisme.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération (en HT) est le suivant :

<b>DELUZ</b>		
CG 25 (CITE)	29,00%	160 000,00 €
CRFC (ATSR axe B1)	29,00%	160 000,00 €
Etat (ATSR axe D)	20,00%	110 000,00 €
CAGB	22,00%	120 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>550 000,00 €</b>

<b>BESANCON PORT FLUVIAL</b>		
CG 25 (CITE)	23,30%	482 300,00 €
CRFC (ATSR axe B1)	23,30%	482 300,00 €
Etat (ATSR axe D)	8,40%	172 000,00 €
UE (INTERREG)	24,00%	500 000,00 €
CAGB	21,00%	433 400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 070 000,00 €</b>

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat général entre VNF et la CAGB sur l'ensemble des projets concernant la valorisation de la voie d'eau, VNF apportera son appui technique à la CAGB sur l'opération des quais Besançon et travaillera avec la CAGB pour définir les conditions d'intervention de la maîtrise d'ouvrage de VNF et de la CAGB sur les berges et le bassin à Deluz.

Enfin, compte tenu du montant estimé des honoraires de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette opération, la consultation sera lancée selon la procédure de l'appel d'offres. A cet effet, il convient de désigner un jury d'appel d'offres qui sélectionnera les candidats, examinera les offres et attribuera le marché.

Conformément à l'article 25 du code des marchés publics, il est proposé que siègent au jury les membres suivants :

### **Membres de la CAO**

#### A voix délibérative :

M. Le Président représenté par M. Gabriel JANNIN

#### Titulaires

Jean JOURDAIN  
Gilbert GAVIGNET  
Jacques THIEBAUT  
Jean-Claude ROY  
Béatrice FALCINELLA

#### Suppléants

Richard SALA  
Jean-Yves RENOUE  
Raymond REYLE  
Nicole DAHAN  
Françoise FELLMANN

#### A voix consultative :

- M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
- M. le Comptable du Trésor

#### Personnalités désignées :

##### A voix délibérative :

- Un représentant de Voies Navigables de France (VNF)
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

#### Personnes qualifiées :

##### A voix délibérative :

- un représentant du service technique du Conseil Général du Doubs
- un représentant du service technique de la Ville de Besançon
- un représentant du service technique de la DDE 25
- un représentant du service technique du Conseil Régional de Franche-Comté.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté, conformément au Contrat d'Agglomération et au PPIF et dans le prolongement de la délibération du 19/12/03, :**

- valide l'engagement des études opérationnelles pour la création du bassin et aménagement des berges à Deluz et la création des quais au port fluvial de Besançon,
- approuve la composition du jury d'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre,
- engage les acquisitions et mise à disposition foncières nécessaires pour engager les travaux sur le port fluvial de Besançon et Deluz,
- autorise le Président à lancer les consultations nécessaires, les appels d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux, à signer les marchés, les avenants éventuels, les décisions de poursuivre éventuelles et tous les actes contractuels s'y référant dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération, à solliciter les participations financières sur les études complémentaires (non comprises dans la maîtrise d'œuvre) auprès des collectivités suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président